

BN/NM/2013/n°3332

Paris, le 24 octobre 2013

Monsieur le Directeur Général,

Les ouvriers d'état spécialité cuisinier de la Police Nationale font l'objet depuis 2010 de l'application d'un moratoire visant à suspendre leur recrutement au sein du Ministère de l'Intérieur. Les départs à la retraite des ouvriers cuisiniers non remplacés en raison de ce moratoire engendrent une déflation inéluctable de ce corps. Ainsi le volume de leur avancement dans certains groupes est impacté tel le nombre de postes de chefs d'équipe défini à hauteur de 10 % du volume global de leur corps.

Les derniers essais professionnels permettant la promotion ont été organisés en 2006 pour l'accès au groupe VII et en 2009 pour l'accès au groupe VI. Ces listes des lauréats valables 5 ans, sont arrivées à expiration. Ainsi depuis 2012, il n'y a plus de nomination au groupe VII et pour le groupe VI, plus de 50% des lauréats ne seront pas nommés.

De plus, il est à regretter qu'aucune promotion au groupe VI au titre du choix n'ait été réalisée depuis plusieurs années.

Tous ces éléments impactent durement le déroulement de carrière des ouvriers cuisiniers, sans compter la suppression de la CPN relative à la mobilité.

Afin de donner à nouveau des perspectives de progression de carrière à ces agents, je vous demande que soient organisés en 2014 des essais professionnels aux groupes VI et VII et que soit révisé à la hausse le taux plafonné à 10% du volume global des chefs d'équipes temporaires et permanents.

Convaincue que ma requête retiendra toute votre attention, je vous prie de recevoir, Monsieur le Directeur Général, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Nathalie MAKARSKI  
Secrétaire Générale

Monsieur Claude BALAND  
DGPN